

A Toulouse, le 12 Mai 2015

RESTRUCTURATION FINANCIERE DU GROUPE LATECOERE

QUE SERA LE GROUPE LATECOERE FIN 2016 ?

La Direction a annoncé le jeudi 30 Avril 2015 avoir validé un accord financier avec nos créanciers.

Cet accord prévoit :

- Deux augmentations de capital successives permettant de réduire la dette de 178 M€ et d'apporter 100 M€ de cash (new money).
- La mise en place d'un conseil d'administration avec une représentation significative voir possiblement majoritaire des deux actionnaires de référence Apollo et Monarch (en remplacement du conseil de surveillance).
- Un engagement ferme des investisseurs à ne pas réduire leur participation avant fin 2016

Cet accord est suspendu à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de fin juin 2015.

On notera donc que la Direction a trouvé une solution au volet financier du redressement du groupe Latécoère.

En parallèle, M.Frédéric Michelland a largement communiqué, en interne et en externe, sur le volet stratégique du plan BOOST qui va être rendu possible grâce à l'aboutissement du volet financier.

Cette stratégie est principalement tournée vers le marché de l'offre intégrée, des services et vise à permettre au groupe de mieux répondre aux attentes des donneurs d'ordre et à l'évolution du paysage commercial.

Après consultation des salariés, nous avons recensé un certain nombre de questions suite aux informations fournies par la Direction après plusieurs mois de silence.

En plus de ces précisions, les salariés et les élus attendent de la Direction une projection de l'impact social du volet stratégique du plan BOOST, rendu désormais possible étant donné l'accord financier.

Il paraît évident qu'un projet industriel et/ou Business Plan a été établi et présenté aux investisseurs afin d'obtenir leur accord. Il est important pour les salariés d'en avoir connaissance pour qu'ils puissent se projeter dans le nouveau Groupe Latécoère.

En conséquence, les élus FO demandent à la Direction d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CE, prévu le 19 Mai, une réponse aux questions sur le volet financier, et une présentation du volet social tel que prévisible sur l'horizon 2015 / 2016.

INTERROGATIONS DES SALARIES DU GROUPE LATECOERE SUITE A LA COMMUNICATION

Suspension de l'accord financier à l'approbation des actionnaires :

- Quelle est la date de l'assemblée générale des actionnaires ?
- Que se passe-t-il si les actionnaires actuels ne valident pas le projet ?

Présentation au Comité d'Entreprise :

- L'accord financier sera-t-il soumis au vote du CE

Apport de 100M€ (New Money) :

- Cet apport sera-t-il versé en plusieurs échéances ?
- Quelle utilisation est prévue de cet apport ?
- Quel pourcentage sera réservé à l'investissement sur les sites français du groupe ?

Changement du mode de gouvernance :

- Quel est l'intérêt du passage d'un Conseil de Surveillance à un Conseil d'Administration ?
- Quelle sera la rémunération des membres du Conseil d'Administration ?
- Comment a été fixé le nombre d'administrateurs ?
- Pourquoi un seul poste d'administrateur est réservé à la représentation des salariés ? (au lieu de 3 au conseil de surveillance)
- Comment sera désigné le représentant des salariés au Conseil d'administration ? quels sont les critères retenus ?

Actionnariat des salariés :

- Quels impacts vont avoir les 2 augmentations de capital sur les placements des salariés au fond B ?
- Quelles sont les mesures prévues pour limiter la perte financière des placements des salariés ?
- Ces mesures sont-elles applicables sur la part disponible du fond B, sur la part bloquée, ou sur la totalité ?
- Est-il possible de donner un exemple chiffré de ces impacts ?